LES AUTORISATIONS DE BATIR. — Sont autorisés à bâtir :

M. B. Coipin, curé ; agrandissement des sacristies de l'église du Très-Saint-Rédempteur.

M. V. Renard Vanhooland, rue de Turenne, 14 ; une maison rue du Luxembourg. M. E. Dobesclusе, rue d'Isly, 8 ; une maison rue des Ogiers.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Duriez, vicaire à Saint-Sépulcre, est transféré à Lecelles.

LES EXPLOITS DES COLLECTIVISTES. — L'ETAT DE M. PAUL VANHOUCKE est toujours grave. Une légère amélioration s'est cependant produite pendant la journée. Sur sa demande, le malade a reçu, jeudi matin les derniers sacrements.

LE DRAME DU BOULEVARD DE METZ. — M. Hermary, juge d'instruction, vient de terminer son enquête relative à Alfred Dambrin, qui, le 3 avril dernier, a étranglé sa femme, boulevard de Metz. L'accusé est renvoyé devant la Chambre des mises en accusation.

MORT DANS LA RUE. — Mercredi soir, vers 10 heures, M. François Hasbrouck, employé de commerce, regagnait son domicile, rue de Lille, 228. Un peu avant d'y arriver, il s'affaissa soudain sur le trottoir. Des passants s'empressèrent à son secours, mais déjà M. Hasbrouck était mort. M. le docteur Lepers, qu'on alla avertir en toute hâte, resta impuissant.

L'infortuné a été transporté à son domicile ; il était âgé de 56 ans. On croit qu'il a succombé à une rupture d'anévrisme.

UNE ARRESTATION MOUVEMENTÉE. — Les agents de police Bosman et Disdal, de patrouille durant la nuit de mercredi à jeudi, passaient boulevard Gambetta, vers une heure du matin, lorsqu'ils aperçurent un individu qui se trouvait sur une fenêtre du peignage de M. Léon Allart et Cie. S'approchant de lui, ils le reconnurent comme étant expulsé et s'empressèrent de lui mettre la main au collet. Mais l'homme ne se laissa pas faire aussi facilement et une lutte acharnée s'engagea. Force resta en fin de compte aux agents, mais non sans qu'ils eussent été frappés et mordus aux mains ; leurs vêtements ont été mis en pièces.

L'expulsé a été conduit au dépôt où il a brisé divers ustensiles mis à la disposition des prisonniers. C'est un nommé Philippe Vandenbosch, garçon de café, âgé de 25 ans, demeurant à Bruxelles, 52, rue du Bailli.

LE VOL A MAIN ARMÉE DE LA RUE SAINTE-ELISABETH. — Charles Vandervilden, ce journalier de la rue Sainte-Elisabeth, qui a été frappé d'un coup de couteau par un individu qui s'était introduit dans sa chambre pour voler, a été admis, jeudi, à l'Hôtel-Dieu.

LE VOL DE CUIVRE A L'ECOLE DE NATATION. — Nous avons relaté un vol de tuyaux en cuivre et de courroies commis, il y a quelque temps, pendant la nuit, à l'école de natation. Il résulte de l'enquête ouverte par l'administration municipale, que le montant de ce vol est de 1.300 francs.

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. — Un ouvrier mécanicien, Henri Goloy, âgé de 22 ans, demeurant, 129, Grande-Rue, a été arrêté, jeudi après-midi, vers une heure et demie, au Parc de Barbieux, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur. Il a été écroué au dépot de police du 2e arrondissement.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tonnelier au service de la Brasserie Roubaisienne, Fernand Labarque, âgé de 40 ans, demeurant rue des Anges, a été blessé au pied gauche, par la chute d'une rondelle. M. le docteur Butruille lui a ordonné huit jours de repos.

— Un conducteur de la Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing, s'est blessé au genou droit en ouvrant une aiguille. M. le docteur Lepoutre a examiné l'ouvrier, Juste Pétre, âgé de 39 ans, demeurant rue Hoste, à Wattrelos, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— A la filature de coton de M. Albert Masurel, l'un des rattacheurs, Léon Moreau, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, a été blessé au genou gauche pendant son travail. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lebbe.

— Angèle Fontaine, rentreuse, âgée de 25 ans, demeurant rue de Wasquehal, a eu l'annulaire droit écrasé entre deux plateaux d'ensouples. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrière, qui travaille pour le compte de MM. Henry Ternynck et fils, fabricants, et lui a ordonné vingt jours de repos.

— A la manufacture de M. Wibaux-Florin, l'une des ouvrières, Hortense Nuylle, âgée de 17 ans, demeurant rue du Tilleul, a été blessée au médius gauche pendant son travail. Un repos de dix jours lui a été prescrit par M. le docteur Dispa.

— Un rentreur, Jules Agache, âgé de 40 ans, demeurant rue de Mouscron, a été blessé à la main droite par une pioche d'ensouple. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Prouvost-Roussel, fabricant, et lui a ordonné dix jours de repos.

— L'un des ouvriers de la teinturerie de M. Cavroos-Mahieu et fils, a été brûlé aux mains par des produits chimiques. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, Jules Polite, âgé de 23 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Buzant, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Un mécanicien, Guillaume Saveryn, âgé de 30 ans, demeurant rue de Bethune, travaillant pour le compte de MM. Dussart et Accou, fabricants de vélocipèdes, s'est fait une entorse au genou droit pendant son travail. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Desbonnets.

— Jeanne Devanne, bâcleuse, âgée de 14 ans, demeurant rue de Sorbise, a été blessée à l'index droit par son métier. M. le docteur Rousseau a examiné l'ouvrière qui travaille pour le compte de M. Camille Montavon, retordeur, et lui a ordonné quinze jours de repos.

— Oscar Louvet, tisserand, âgé de 51 ans, demeurant rue de Meuvaux, a été blessé à la main droite par le volant de son métier. MM. les docteurs Dispa et Picquet ont examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. G. Masurel-Leclercq, fabricant, et lui ont prescrit dix jours de repos.

— Un manœuvre de maçon, Henri Boghaert, âgé de 52 ans, demeurant rue Vauban, s'est fait des contusions au thorax en tombant d'une échelle. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de MM. Rasson et Gossart, entrepreneurs, et lui a prescrit un mois de repos.

— Jules Desrumaux, tisserand, âgé de 52 ans, demeurant à Tourcoing, s'est blessé au pouce gauche en coupant une courroie. M. le docteur Dispa a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Motte-Bossut fils, fabricant, et lui a ordonné six jours de repos.

NE PAS CONFONDRE. — La famille Quatannens-Lefebvre, dont les membres habitent rue de Naples et rue de Blanchemaille, nous prie de dire qu'elle n'a rien de commun avec l'individu du même nom arrêté pour vol.

OUTRAGES A LA POLICE. — Un ouvrier rentreur, Fortuné Bohée, âgé de 46 ans, rue Galvani, cour Verfaille, 5, qui était ivre, mercredi soir, vers neuf heures et demie, a insulté les agents Carrette et Collier. Il a été arrêté.

Violons, mandolines et tous instruments pour fanfares et harmonies, **E. Screpel-Pollet**, Grande-Rue.

A la librairie du JOURNAL DE ROUBAIX images pour premières communions. 4655

CARTES POSTALES ILLUSTREES à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 4656

COFFRES-FORTS G. RUSON. Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 465), **rue Royale, 21, LILLE.** 84263

BEURRE D'OOSTCAMP, frais, à 3 fr. 60 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 50 le kilogramme.

Communications

ROUBAIX. — Syndicat des Chauffeurs. — Les chauffeurs et conducteurs de machine qui voudraient faire partie de la société, sont priés de se réunir dimanche 4 mai, à six heures, au siège, situé chez M. Alphonse Vandenbulcke, place Nadaud, 1. Ordre du jour : 1. *Discussion des statuts et règlement* ; 2. *Cotisations*.

—— Jeunesse de l'Ancien Temps. — Répétition générale, rue Watt, 57, samedi à huit heures et demie. — Répétition générale des chœurs qui seront exécutés au festival de Tourcoing. Nouvelle marche à l'étude et communications très importantes à faire connaître aux sociétaires.

—— Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix. — Le Comité se réunira le dimanche 4, à dix heures trois quarts, rue Neuve, 55. — Ordre du jour : réunion générale du 11 mai. Groupe du tissage : le groupe se réunira le samedi 10, à huit heures et demie, au siège habituel, rue Neuve, 55.

—— Association des Travailleurs Français. — Une réunion aura lieu le 4 mai, à quatre heures du soir, dans chaque section : 1re section, chez M. Louis Marcotte, boulevard de Belfort, 86 ; 2e section, chez M. Clovis Vienne, Grande-Rue, 176 ; 3e section, chez M. Louis Pollet, rue Pauvrée, 4 ; 4e section, chez M. Louis Knoff, rue d'Avelghem, 91. — Un membre du Comité prendra la parole. — Le même jour, une réunion aura lieu au siège chez M. Jules Flipo, Grande-Rue, 57, à six heures du soir. Non obligatoire. — Ordre du jour : remise des livrets et insignes ; paiement des cotisations ; questions diverses. Présence indispensable.

BOULANGERIE ECONOMIQUE L'UNION, 90, rue des Longues-Haies, Roubaix.

CHARBON

Les **ristournes** pour les livraisons de charbon faites du 1er Septembre 1901 au 31 Mars 1902 seront payées aux guichets de la Société **du 1er au 15 Mai de 2 à 5 heures** de l'après-midi sur présentation des bons de livraison pour les provisions et des bons de ristourne pour les hectolitres. 5442d

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles. **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés. 5

Œufs frais, rue du Bois. 13.

WATTRELOS

LES MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LA VARIOLE. — L'Administration municipale de Wattrelos, suivant l'exemple des villes voisines et les instructions de l'autorité supérieure, prévient la population de la nécessité qui s'impose pour elle de se prémunir contre l'épidémie de variole qui règne dans certaines communes de la région. Afin d'éviter l'extension de la maladie, la vaccination est indispensable : les personnes vaccinées depuis plus de dix ans, devront se faire revacciner.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier terrassier, Barthélemy Delaere, âgé de 26 ans, demeurant à Gelewelt (Belgique), et travaillant pour le compte de M. Bohin, entrepreneur à Tourcoing, dans les chantiers de la Société Chimique Roubaisienne, au hameau de Ste-Marguerite, a reçu sur le pied gauche un rail tombé par suite d'une fausse manœuvre. M. le docteur Leduc, de Tourcoing, a constaté une plaie contuse qui nécessitera huit jours de soins.

LA FRAUDE. — Le brigadier des douanes Delesalle et le préposé Dujardin, de la caserne de la rue de Leers, ont arrêté un gamin de treize ans, Etienne Peeters, demeurant rue de Comines, à Tourcoing, qui était nanti de 15 kilos d'allumettes, valeur 59 fr. 40.

TOURCOING

UNE GRANDE RÉUNION ÉLECTORALE PRIVÉE, organisée par l'Union Sociale et Patriotique en faveur de la candidature de M. Léon Monnier aura lieu, samedi prochain, 3 mai, à huit heures du soir, à la salle des fêtes de la place Leverrier.

MM. Billard, avocat à la Cour d'appel de Paris et Raph. Marchand, professeur, y prendront la parole.

LES SOUTIENS DE FAMILLE. — Les conscrits de la classe 1901 et les ajournés de la classe 1900, qui doivent se présenter devant le conseil de révision qui se réunira à Tourcoing, les 26, 27 et 28 de ce mois, ainsi que les soldats appartenant aux classes 1899 et 1900, qui se croiraient dans le cas de solliciter une dispense au titre de soutiens de famille, sont invités à déposer, ou à faire déposer leur demande, à la Mairie, bureau militaire, dans le plus bref délai possible.

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Lebbe, vicaire de Notre-Dame, vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur, Mlle Zoé Lebbe, décédée à Armentières, à l'âge de 41 ans.

Les funérailles seront célébrées samedi 3 mai, à neuf heures et quart en l'église Saint-Vaast.

DEUX FEMMES ARRÊTÉES POUR VOL DANS DES MAGASINS. — Jeudi dans l'après-midi, vers trois heures, deux jeunes femmes après avoir commis de nombreux vols de marchandises dans les différents magasins de la ville ont été prises en flagrant délit, au moment où elles s'apprêtaient à se livrer de nouveau à leur singulier genre d'industrie.

Marie Corbusier, femme Walmack, âgée de 23 ans, ménagère, domiciliée à Croix, rue de la Fonderie, cour Delescluse, en compagnie de sa sœur Maria Corbusier, âgée de 28 ans, demeurant à Tourcoing, entraient dans le magasin de M. Debrabant, marchand de Chaussures, rue Carnot, où elles demandèrent une paire de bottines. Après en avoir essayé plusieurs sortes, les deux femmes se retirèrent sans faire d'achat et prétextant que rien ne pouvait leur convenir. A peine étaient-elles sorties que M. Debrabant constatait la disparition d'une paire de chaussures. Le cordonnier allait poursuivre ces clientes peu délicates, quand vint à passer l'agent de police Gustave Valcke, qui, mis au courant, fila les deux voleuses. Déjà elles s'étaient introduites chez Mme veuve Deherpe, qui tient un magasin d'articles de lainage, place Sébastopol, où elles auraient certainement fait une nouvelle soustraction, sans l'arrivée de la police.

L'agent Valcke les arrêta sur-le-champ et les conduisit au poste de police. Elles furent trouvées toutes deux nanties d'un volumineux lot de marchandises de toutes sortes : articles de lingerie, de mercerie, de quincaillerie, chaussures, etc. M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement procéda aussitôt à leur interrogatoire. Ces deux femmes essayèrent tout d'abord, d'échapper à la police, par des dénégations, mais après avoir été confrontées avec les différents commerçants qui avaient reçu leur visite, elles passèrent des aveux.

Aujourd'hui matin, elle seront transférées à Lille. Ces deux femmes ont déjà subi diverses condamnations pour des faits analogues.

UNE MORT SUBITE. — Un ouvrier forgeron, Emile Gobert, âgé de 50 ans, domicilié à Wattrelos ne jouissant plus depuis un an environ de la plénitude de ses facultés mentales s'étant égaré de son domicile fut retrouvé errant à Mouvaux. Aux gardes-champêtres, qui l'interrogèrent, n'ayant pu donner aucune indication, on le fit admettre d'urgence à l'Hôpital-Civil de Tourcoing, où il mourut jeudi dans la matinée sans avoir pu dire qui il était. Sa fille est venue le reconnaître à l'Hôtel-Dieu.

VOL DE VÊTEMENTS ET DE BIJOUX. — A la suite d'une enquête de police ouverte par M. Spéneux, du commissariat du troisième arrondissement, procès-verbal a été dressé contre une jeune servante, nommée Eugénie Wyseur, âgée de 17 ans, demeurant rue Duguay-Trouin, qui s'est rendue coupable d'un vol de vêtements et de bijoux au préjudice de M. Lampe, rue Haute, 4. La valeur des objets détournés par la jeune fille se chiffre à cent seize francs environ.

PROCÈS-VERBAL a été rédigé à la charge d'un porte-faix, V. D..., âgé de 28 ans, qui a exercé des violences sur sa femme.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, jeudi, il est arrivé aux halles : marée, 550 kilos ; haricots-verts, 25 kilos ; fromages, 30 kilos ; beurre, 16 kilos ; asperges, 162 bottes ; laitues, 550 ; artichauts, 250 ; choux-fleurs, 300.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'usine de M. Léon Dillies, retordeur, boulevard Gambetta, une soigneuse, Adolphine Deriddère, 26 ans, domiciliée à Roubaix, rue Delattre, s'est piqué le creux de la main droite pendant son travail. Un repos de huit jours lui a été prescrit.

— Dans le magasin de M. Léonce Dupont, négociant, rue Leverrier, un magasinier, Jules Leclercq, 34 ans, demeurant rue Auber, s'est fait une contusion à la cuisse droite en soulevant une balle de laine. Sept jours de repos lui ont été prescrits.

MARCQ-EN-BARŒUL

L'AFFAIRE DES VICAIRES EN CASSATION. — Voici l'arrêt rendu par la Cour de cassation dans l'appel interjeté par MM. les abbés Denève et Dehandt, d'un jugement du Tribunal de simple police de Tourcoing :

La Cour de cassation a rendu l'arrêt suivant sur le pourvoi de : 1. Robert Fontaine ; 2. l'abbé Denève Amand ; 3. l'abbé Dehandt Achille, en cassation d'un jugement rendu le 26 décembre 1901 par le Tribunal de simple police de Tourcoing qui les a condamnés chacun à deux francs d'amende :

La Cour, ouï M. le Conseiller Laurent Atthalin, en son rapport, et M. l'avocat-général Bonnet, en ses conclusions ;

Sur le moyen pris de la violation de l'article 471, n° 15 du Code pénal et de l'arrêté du Maire de Marcq-en-Barœul du 18 octobre 1901, en ce que les faits retenus à la charge des demandeurs n'auraient pas constitué une manifestation religieuse pouvant tomber sous l'application du dit arrêté ;

Vu cet arrêté ainsi conçu : « Dans l'intérêt de l'ordre et pour prévenir les abus qui pourraient se produire, toute manifestation religieuse sur la voie publique est interdite dans toute l'étendue du territoire de la dite commune, sauf autorisation municipale » ;

Attendu que le jugement attaqué déclare en fait : « qu'il résulte d'un procès-verbal du commissaire de police de La Madeleine et de nombreux témoignages que, sur la voie publique, à Marcq-en-Barœul, devant une foule considérable, un cortège s'est formé composé de M. Fontaine, président du Conseil de Fabrique ; de MM. les abbés Denève et Dehandt, vicaires, des jeunes garçons du patronage alignés pour la circonstance, ainsi que des enfants de Marie groupés et portant leurs insignes ; que ce cortège s'est mis en marche vers l'église du Pont-de-Marcq, accompagnant le nouveau curé et criant : « Vive M. le curé ! » ;

Attendu que ces constatations ne sauraient suffire à imprimer aux faits retenus à la charge des prévenus le caractère d'une manifestation interdite par l'arrêté susvisé ;

Que la manifestation qui a eu lieu le 21 octobre 1901, en l'honneur du nouveau curé de la paroisse à l'occasion de son installation, est demeurée licite au regard du dit arrêté, dès lors qu'elle n'a été accompagnée d'aucune démonstration extérieure de croyances religieuses ; qu'il suit de là, qu'en attribuant aux faits par lui retenus le caractère d'une manifestation religieuse au sens de l'arrêté précité, le juge de police a donné à cet arrêté une portée qui ne comporte pas ;

Par ces motifs : casse et annule le jugement du Tribunal de simple police de Tourcoing du 26 décembre 1901 et pour être statué à nouveau sur l'inculpation dirigée contre le sieur Fontaine, l'abbé Denève et l'abbé Dehandt, renvoie la cause et les parties devant le Tribunal de simple police de Roubaix, à ce désigné par délibération spéciale en la chambre du Conseil ;

Ordonne que le présent arrêté sera imprimé, qu'il sera transcrit sur le registre du Tribunal de simple police de Tourcoing, et que mention en sera faite en marge du jugement annulé.

Ainsi jugé et prononcé par la Cour de cassation, chambre criminelle, en son audience publique du 20 mars 1902.

A L'EXPOSITION FLORALE DE LILLE, deux horticulteurs de Marcq ont été récompensés : M. Alphonse Jésupret a obtenu une médaille d'argent grand module dans la section des plantes fleuries et ornementales ; M. Lepers a obtenu une médaille de bronze de 2e classe dans la section des plantes vivaces de pleine terre.

UNE AFFAIRE EMBROUILLÉE. — Jeudi, à midi, M. Duhautois était appelé par M. Constant Declercq, cafetier, au hameau du Pont, pour opérer l'arrestation d'une prétendue voleuse, qui se trouvait retenue prisonnière dans son établissement ; il s'agissait d'un vol de deux porte-monnaie contenant ensemble 87 francs. Le commissaire de police se rendit aussitôt chez le débitant et par l'enquête à laquelle il se livra, il put se convaincre que la plainte n'était pas justifiée : du reste, un porte-monnaie contenant la somme ci-dessus a été trouvé dans un vase placé dans la cuisine du café. Néanmoins, Mme Declercq maintient son accusation, mais elle est moins affirmative en ce qui concerne l'inculpée qu'elle avait tout d'abord désignée.

QUESNOY-SUR-DEULE

NÉCROLOGIE. — Un homme de bien vient de disparaître. M. A. Vandermersch, juge de paix en retraite, et frère de M. J.-B. Vandermersch, adjoint au maire de cette ville, est décédé hier à la suite d'une longue et cruelle maladie.

M. Auguste Vandermersch était né à Deûlémont le 30 octobre 1843. Il fit ses humanités au Collège de Tourcoing et les termina brillamment, par la classe de philosophie, au Collège de Marcq.

Il suivit ensuite les cours de droit de la Faculté de Paris, y passa les examens de la licence et fut, en 1864, lauréat de cette Faculté, en obtenant le deuxième prix de Droit Romain et la première mention honorable de Droit Français. Il soutint avec autant de succès sa thèse de doctorat devant la Faculté de Douai.

M. Auguste Vandermersch entra de suite dans la magistrature ; il fut successivement juge de paix des cantons de Cysoing pendant un an, de Seclin pendant trois ans, de Valenciennes-sud, pendant dix-huit ans.

En 1895, M. Auguste Vandermersch se retirait à Quesnoy-sur-Deûle, mais il continuait à mettre au service de tous, ses connaissances juridiques très étendues et il donnait des consultations gratuites aux déshérités de la fortune. Il se consacra aussi tout entier aux œuvres charitables dont il était à Quesnoy le plus ferme soutien, aussi sera-t-il vivement regretté non seulement de ses nombreux amis mais aussi de tous ceux qu'il a secourus.

M. Auguste Vandermersch avait puisé au foyer paternel des convictions de foi profonde et sincère ; il est mort en chrétien comme en chrétien il avait vécu, et c'est à lui qu'on peut appliquer cette parole de l'Evangile : il passa en faisant le bien.

Les funérailles de M. A. Vandermersch seront célébrées lundi prochain, 5 mai, à onze heures du matin, en l'église paroissiale de Quesnoy.

J.-P.-L.

LILLE

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LILLE. — Dimanche, 4 mai : Défense et attaque d'un défilé (Bouvines). — Réunion, gare de Lille, à sept heures cinquante-cinq du matin.

LES EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La Société de Géographie de Lille organise du 19 au 28 mai une excursion à Rouen, au Mont Saint-Michel, St-Malo et aux îles anglaises de la Manche (Jersey et Guernesey).

Directeurs : MM. Decramer et Cantineau.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au samedi 3 mai, dernier délai, au secrétariat rue de l'Hôpital-Militaire, 116, à Lille.

— Une autre excursion se fera du 1er au 5 juin, à Compiègne, Pierrefonds, Chantilly, etc. Directeurs : MM. Godin et Decramer.

Palais et forêt de Compiègne ; château de Pierrefonds, Chantilly, visite des galeries du château et excursions en forêt, pavillon de la reine Blanche, Coye, Paris-Salon ; visite de la manufacture des Gobelins, de l'hôtel des Monnaies et de la manufacture de Sèvres, parc et cascades de St-Cloud, Versailles ; visite du château, les jardins, Trianon, etc.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

L'assemblée générale de la Compagnie du chemin de fer du Nord. — L'assemblée générale de la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est tenue à Paris, mardi dernier. Nous extrayons du rapport présenté à cette assemblée quelques renseignements intéressants :

Parmi les nouvelles lignes dont la construction est annoncée comme prochaine, nous remarquons une ligne de 22 kilomètres, partant de Leng et se raccordant à la ligne de Paris à Lille entre Vitry et Corbehem. Cette création a pour but de donner des facilités nouvelles pour les transports du Nord de la France vers les usines métallurgiques de l'Est, ainsi que pour les exportations par Calais et Dunkerque.

Les résultats de l'exploitation pour l'année 1901 n'ont pas été très favorables, puisqu'ils n'ont dépassé que de un million de francs environ le chiffre minimum prévu par les conventions, et qu'a un million prêt par conséquent l'appel à la garantie d'intérêts a failli être nécessaire.

Les recettes ont diminué d'un exercice à l'autre de 17.643.000 francs, mais elles sont encore supérieures de 4.627.000 francs à celles de l'exercice 1899.

En ce qui concerne les voyageurs, l'augmentation avait été en 1900 de 12.417.000 francs. La diminution de 1901 étant de 8.497.000 francs, il reste sur 1899 un gain de 3.920.000 francs, soit à peu près l'augmentation habituelle pour deux années. Le résultat est donc satisfaisant, eu égard aux conditions défavorables de l'exercice 1901. Le nombre des voyageurs, du reste, n'a pas sensiblement diminué, car il n'y a qu'une différence en moins de 249.000 voyageurs sur un total de 89 millions et demi. Mais ce sont des voyageurs de 3e classe, et à très courte distance, qui ont rétabli l'équilibre des nombres, sans produire un effet égal sur la recette.

La petite vitesse a, de son côté, présenté une diminution de 8.789.000 francs. Dans ce chiffre, la houille entre pour 5.228.000 francs, et cette réduction est à peu près entièrement due à la réduction de la production métallurgique, ainsi qu'à la très forte baisse du frêt sur les canaux. Il reste cependant de ce chef une augmentation de 1.653.000 fr. sur 1899, tandis que les autres marchandises, relativement plus atteintes, sont en pente de 2.639.000 sur 1899. C'est encore la crise de l'industrie métallurgique qui est la principale cause de cette diminution de recettes.

En somme, le chapitre des recettes, malgré la crise que nous traversons, est resté assez satisfaisant, si on le compare, non pas à l'année exceptionnelle 1900, mais aux années précédentes. La situation est plus inquiétante en ce qui concerne les dépenses. Les dépenses ont bient été inférieures de 10.531.000 francs au chiffre de 1900, mais elles sont encore supérieures de 13.434.000 au chiffre de 1899, lequel était lui-même de près de cinq millions supérieur au chiffre de 1898.

D'après le rapport, cette situation provient de l'augmentation du prix du combustible, du développement donné à la plupart des services en vue d'une progression du trafic qui ne s'est pas produite, enfin des accroissements provoqués par les prescriptions administratives concernant la durée du travail des agents, les repos, les congés, etc.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK-CHARLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-François HAZEBROUCK, décédé subitement à Roubaix, le 30 avril 1902, dans sa 57e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 3 mai, à neuf heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 2 courant, à cinq heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 228.

Les amis et connaissances de la famille CÂTEL-DELPLANQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri CÂTEL, veuf de Dame Marie DELPLANQUE, décédé à Hem, le 1er mai 1902, à l'âge de 78 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 3 courant, à neuf heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la barrière du Petit-Lannoy, à huit heures et demie. — Ils sont aussi priés d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le lundi 2 juin, à neuf heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LIENARD-DESPRETS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie DESPRETS, veuve de Monsieur Augustin LIENARD, décédée à Néchin, le 29 avril 1902, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 2 mai, à neuf heures et demie, en l'église de Néchin. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la Festingue.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le samedi 3 mai 1902, à dix heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Ursule-Augustine-Marie-Joseph MOTTE, membre du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, pieusement décédée à Roubaix, le 3 avril 1902, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. — Elles sont aussi priées d'assister aux Obits suivants : Paroisse Saint-Martin : Lundi 5 mai, à huit heures. Obit demandé par les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. — Paroisse du Sacré-Cœur : Mardi 6 mai, à sept heures et demie, Obit de la Confrérie de N.-D. du Rosaire ; Mardi 6 mai, à huit heures, Obit de la Confrérie de N.-D. du Sacré-Cœur.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, le samedi 3 mai 1902, à neuf heures (la Messe à neuf heures et demie), pour le repos de l'âme de Madame Emile DUVILLIER, née Elise WATINE, décédée à Tourcoing, le 4 mai 1900, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone 627.

NÉCROLOGIE

—— On annonce la mort de Mme veuve Louis Sapelier, décédée mardi, à Cambrai, dans sa 78e année. La défunte appartenait à une des plus anciennes et des plus honorables familles de la ville.

— Mardi ont eu lieu, en la basilique de Boulogne, les funérailles de M. Auguste Maquaire, licencié ès-lettres, élève de l'Ecole des chartes, dont nous avons annoncé la mort prématurée, à l'âge de vingt-quatre ans.

—— Mercredi matin, ont eu lieu les funérailles de M. Jean Rogez-Salembier, industriel, victime de l'épidémie de variole qui sévit à Lille.

—— De Calais, on annonce la mort, à l'âge de 85 ans, de M. le docteur Victor Cuisinier, chevalier de la Légion d'honneur.

MARIAGES & FIANÇAILLES

—— Mercredi matin, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Nicolas-en-Cité, à Arras, le mariage de M. Gabriel Leduc, docteur en médecine à Avallon, avec Mlle Marie Dumaine, fille de M. Dumaine, conservateur des hypothèques à Arras.

—— Le mariage de Mlle Berthe Pley, fille de M. et de Mme Julien Pley-Charrney, avec M. Maxime Debert, a été célébré mercredi, à onze heures et demie, en l'église Saint-Denis, à Saint-Ouen.

NOUVELLES MILITAIRES

DISTRIBUTION DE VIN, BIERE OU CIDRE A LA TROUPE. — Le Parlement a voté, au titre de l'année 1902, un crédit de 317.000 francs en vue de l'achat de vin, bière ou cidre pour la troupe. Comme conséquence, le ministre de la guerre a décidé qu'il sera accordé à toutes les troupes, du 1er avril au 31 décembre prochain, une ration complète de vin, bière ou cidre par homme et par mois, ration qui s'ajoutera à celles que peuvent déjà se procurer les corps, sur les fonds des ordinaires. Cette allocation sera faite au moyen d'indemnités représentatives de liquides, d'après les taux fixés par le tarif du 3 novembre 1901.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

H. B. C. F. 21.584. — Elle le pourra quand elle aura son divorce ; jusque-là, elle est tenue d'habiter où le président le lui a dit. —— UN EMPLOYÉ. — On peut toujours opposer la prescription ; mais y avez-vous droit ? Il faudrait plus de renseignements. —— G. K. — Strictement parlant par huissier, ou devant témoins ; une lettre recommandée pourrait aussi suffire : c'est une question de fait. —— D. LECLERCQ. — Il est Français, définitivement Français ; mais il peut demander en Belgique sa naturalisation, dans les conditions exigées par ce pays, notamment un certain temps de résidence. —— O. V. J. D. — Il pouvait se faire inscrire en se faisant également inscrire au recrutement pour faire trois ans ; sinon, il faut qu'il attende de partir au service. Il n'y a pas de nouvelle loi à cela, c'est la loi de 1889 sur la nationalité.

FEUILLETON DU 3 MAI 1902 N° 100

LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin

Cette âme corrompue de débauché, de jouisseur, demeurait cependant accessible à la compassion, au remords.

Se sachant en grande partie responsable de l'effroyable destinée de la jeune fille, il se sentait poussé vers elle par une sympathie profonde.

Rentré chez lui, il se mit à réfléchir aux offres du docteur Tailleville.

Ces offres étaient assurément magnifiques, inespérées, mais le directeur de la maison de santé lui inspirait une répulsion absolue, et la pensée de s'enrichir en collaborant chaque jour aux crimes accomplis dans cette demeure sinistre lui causait une véritable épouvante.

— Décidément je n'accepterai pas... — se dit-il tout à coup.

A peine avait-il formulé cette résolution qu'il redevint indécis.

Une idée nouvelle venait de lui traverser l'esprit.

— Peut-être, en étant là, pourrai-je sauver mademoiselle de Noël... — murmura-t-il. — La sauver... Cette bonne action en rachèterait pas mal de mauvaises...

Cette fois son indécision dura peu.

— J'irai ! — fit-il presque à voix haute, en prenant son chapeau pour sortir.

Il gagna les quais, se dirigea vers un grand magasin voisin du théâtre Lyrique, entra dans ce magasin et se fit donner une très petit scie à fer, munie de plusieurs lames de rechange. — Il acheta en outre un tournevis et une fiole d'huile épurée à graisser les rouages.

Muni de ces emplettes qui formaient un paquet de dimension insignifiante, Jules Parent alla dîner, puis retourna chez lui.

Le lendemain, à huit heures du matin, il prit le train qui le conduisit à Saint-Maur-les-Fossés, d'où il gagna Creteil par l'omnibus du chemin de fer.

De Creteil une carriole le mena jusqu'à la maison de santé où il arriva singulièrement en avance sur l'heure de la réponse promise.

— Monsieur le directeur... — demanda-t-il au concierge qui vint lui ouvrir, et qui s'écria en levant les bras vers le ciel :

— Ah ! monsieur, quel malheur !!! — M. le directeur est dans son lit ! il a failli se briser la jambe ce matin... il a une grosse entorse, et je ne sais s'il pourra recevoir monsieur...

Jules Parent réprima non sans peine un mouvement de satisfaction en apprenant la *mauvaise nouvelle*, et répondit :

— M. Tailleville me recevra certainement. — Il m'attend aujourd'hui, et dans sa situation mon arrivée lui sera doublement agréable... Je suis médecin...

Le portier frappa sur un timbre et le nouveau venu se dirigea vers le pavillon du directeur.

En traversant la cour, il pensait :

— Voilà qui se trouve à merveille ! — Je serai seul maître ici pendant quelques jours.